Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230320-2023-038-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Notification : 04/04/2023

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 20 MARS 2023

TECHNIQUE
EAU, ASSAINISSEMENT ET MILIEUX AQUATIQUES

Approbation et autorisation de signature d'une convention tripartite pour les études de restauration de la continuité écologique du site de Rubéria situé sur les communes de Nonancourt et de Saint-Lubin-des-Joncherets avec le SMAVA et la SCI de LEVALLOIS

Rapporteur : Daniel RIGOURD

N°CC2023-038

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**67**
Nombre de pouvoirs	**7**
Votants	**74**
Secrétaire de séance : Loic BARBIER	

L'an 2023, le 20 mars, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 14 mars, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Laurent DUSARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNIT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) . Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230320-2023-038-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Notification : 04/04/2023

(OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Eric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Gérard LESUEUR (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE)

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (YVRY LA BATAILLE) ; M. Francis PECQUENARD (La Chaussée d'Ivry) ; Mme RACHEL SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Françoise POULET (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY LES VILLAGES) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET)

Pouvoirs :
Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) donne pouvoir à Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) donne pouvoir à M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) donne pouvoir à Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ;; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ;M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) donne pouvoir à Catherine LUCAS (Vernouillet) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230320-2023-038-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Notification : 04/04/2023

Il a été exposé que,

Dans le cadre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de l'Avre, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée d'Avre (SMAVA) souhaite réaliser des travaux de restauration de la continuité écologique (RCE) sur le site Rubéria situé sur les communes de Nonancourt et de Saint-Lubin-des-Joncherets.

Des premiers travaux de démantèlement des ouvrages et l'abrogation du droit d'eau ont déjà été réalisés par le propriétaire, la SCI de LEVALLOIS. Il s'agit désormais de rendre l'ouvrage totalement transparent pour les espèces piscicoles. Ainsi, le SMAVA a proposé à la SCI de LEVALLOIS de réaliser une étude préalable afin de dimensionner les travaux à réaliser. Pour ce faire, le SMAVA fera appel à l'expertise technique de la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Eure.

Le SMAVA finance les études via une contribution exceptionnelle de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux elle-même financée par l'instauration de la taxe GEMAPI sur son territoire.
Les études peuvent également faire l'objet d'une subvention de l'Agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 80 à 90 % (sous réserve de la décision de la commission de l'Agence).

L'étude préalable sera réalisée en 2023 pour des travaux prévus en 2024. Le plan de financement des études est le suivant :

Projet	Dépenses (TTC)	Financeurs	Montant (TTC)
Etude RCE site Rubéria	7 000 €	Agence de l'eau Seine Normandie (80 à 90%)	5 600 € à 6 300 €
		Agglo du Pays de Dreux (10 à 20 %)	700 € à 1 400 €
Total (TTC)	7 000 €	Total (TTC)	7 000 €

***VU** la délibération n°2020-191 du Conseil communautaire du 28 septembre 2020 approuvant l'instauration de la taxe GEMAPI ;*
***VU** la délibération n°28092021_009 du Conseil syndical du 28 septembre 2021 autorisant le président du SMAVA à signer le CTEC de l'Avre et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre des actions portées par le SMAVA ;*
***VU** l'arrêté inter préfectoral DCL/BCLI/2023-03 portant modification des statuts du syndicat mixte d'aménagement de la vallée d'Avre du 25 janvier 2023.*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés : (Monsieur RIEHL ne prend pas part au vote en qualité de président du SMAVA)

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention tripartie conclue entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, le SMAVA et la SCI de LEVALLOIS concernant les études de restauration de la continuité écologique sur le site de Rubéria situé sur les communes de Nonancourt et de Saint-Lubin-des-Joncherets ;
ARTICLE 2 : APPROUVE le plan de financement des études et la contribution financière de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;
ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tout document y afférent.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230320-2023-038-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Notification : 04/04/2023

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 04 avril 2023 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 04 avril 2023**  **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Loïc BARBIER** **Secrétaire de séance**